

# GUIDE DU PARENT

## CAMP DE JOUR 2024

---

### LE GRAND

# SAUVETAGE



**CAMP DE JOUR DE L'ASSOMPTION**

# Salutations

Bonjour chers parents,

Nous vous faisons parvenir le guide du parent pour la saison estivale 2024 afin que vous soyez informés des activités et des mesures prises pour assurer la sécurité et le bien-être de votre enfant. Il contient tous les renseignements nécessaires au bon fonctionnement du camp de jour.

Nous vous remercions grandement de votre confiance et sachez que nous mettons tout en place pour que votre enfant puisse vivre une expérience amusante et enrichissante tout l'été.

L'équipe de moniteurs du camp de jour de la Ville de L'Assomption.

# Notre mission

Notre mission de tous les jours consiste à offrir un milieu dynamique, créatif, naturel et communautaire basé sur la confiance, la communication et la coopération. Dans l'optique de favoriser le développement intégral de l'enfant ainsi que l'émergence de valeurs en permettant à chaque enfant de se réaliser et de s'épanouir dans le respect de soi, des autres et de l'environnement.

Fidèle à l'intention de la Ville de L'Assomption de rendre accessible une offre de loisir variée, notre camp de jour propose une programmation et des services d'animation diversifiés permettant aux enfants de la maternelle 4 ans jusqu'à la 6<sup>e</sup> année de participer à des activités estivales de groupe se déroulant dans un environnement sécuritaire et de qualité.



# Coordonnées

## Courriel

[div\\_loisirs@ville.lassomption.qc.ca](mailto:div_loisirs@ville.lassomption.qc.ca)

## Bureau du citoyen

781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord  
450 589-5671

[bureauducitoyen@ville.lassomption.qc.ca](mailto:bureauducitoyen@ville.lassomption.qc.ca)

# Sites du camp de jour

- École Gareau  
2600, boul. de l'Ange-Gardien Nord  
**Entrez par la porte du gymnase**  
Groupes : maternelle, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année
- Collège de l'Assomption  
150, rue Dorval  
**Camp régulier : Entrez par la porte S-129  
située dans l'aile sportive après l'aréna**  
**Camps thématiques : Entrez par la porte S-101 (côté aréna)**  
Groupes : 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année  
Thématiques
- École Louis-Laberge  
969, boulevard Lafortune  
**Entrez par la porte du service de garde**  
Groupes : maternelle, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année

## **Autres sites de camp**

- Parc Laurier / piscine  
151, avenue du Parc
- Parc écologique  
1191, boulevard de l'Ange-Gardien
- Parc du Partage  
2621, rue Robindaine

# Bavard du camp

Le Bavard du camp vous sera acheminé par courriel tous les vendredis pour la semaine à venir. Cet outil vous tiendra informé des activités spéciales et de tout autre renseignement pertinent au sujet de la semaine de camp à venir. Les communications se feront préférablement par courriel ou par téléphone. Nous vous invitons donc à porter une attention particulière à votre boîte courriel tout au long de l'été.

# Fonctionnement

## À apporter au camp chaque jour :

- ✓ une boîte à dîner comprenant : 2 collations santé et un **dîner froid** (puisque nous dînons au parc), ainsi qu'un « ice pack ». Le tout **sans noix ni arachides**;
- ✓ un maillot de bain\*, une serviette de plage et un VFI (veste de flottaison individuelle), si possible dans un sac en plastique;

\*Afin d'éviter les changements de vêtements au camp de jour, il est obligatoire, lors des journées de baignade, **de porter le maillot de bain à l'arrivée au camp de jour** en dessous de ses vêtements. N'oubliez pas de mettre des sous-vêtements dans le sac à dos.

## Code vestimentaire :

- Vêtements de sport, confortables;
- Espadrilles fermées ou sandales de sport;
- Maillot de bain en dessous de ses vêtements lors des journées de baignade.

Pour la sécurité de votre enfant et pour réduire les risques de blessure, les sandales de plages dites « gougounes » sont interdites.

Si votre enfant ne respecte pas le code vestimentaire du camp de jour, il se pourrait que celui-ci ne puisse participer à toutes les activités, et ce, pour une question de sécurité.

## LE TOUT DOIT ÊTRE IDENTIFIÉ POUR ÉVITER LES OBJETS PERDUS

### À avoir dans le sac à dos :

- ✓ un chapeau ou une casquette;
- ✓ une bouteille d'eau réutilisable à remplir;
- ✓ de la crème solaire (en vaporisateur préférablement puisque les moniteurs ne peuvent pas crémér les enfants);
- ✓ des vêtements de rechange;

#### ATTENTION

Le camp de jour de la Ville de L'Assomption n'est pas responsable des jouets/effets personnels brisés ou perdus. Il est donc important d'identifier clairement tout le matériel de votre enfant. **Tous les jeux et appareils électroniques sont interdits.**

### Absences

Lorsque vous savez à l'avance que votre enfant ne participera pas à une journée de camp de jour, vous pouvez en informer le moniteur au service de garde. **Il n'est cependant pas nécessaire de nous téléphoner pour nous informer de l'absence de votre enfant** sauf si celui-ci vient **seul** au camp. Veuillez noter qu'un moniteur sera responsable d'appeler au numéro sur la fiche médicale si un enfant qui vient seul au camp n'est pas présent à 9 h.



### Allergies et médication

En ce qui concerne la médication à prendre durant les heures de camp de jour, elle ne doit en aucun cas rester en possession de l'enfant, à l'exception de l'injecteur *Epipen*. Vous devez les remettre au moniteur de service de garde dans un contenant de sécurité identifié au nom de votre enfant. Le contenant sera ensuite remis au moniteur responsable de votre enfant.

Le contenant sera redonné au parent le vendredi. Toute nouvelle prise de médication durant les heures de camp de jour doit être inscrite sur la fiche médicale de l'enfant. Lors de la prise du médicament, le moniteur responsable devra remplir le registre de gestion de la médication.

## Journée type au camp de jour

- 6 h 30 à 9 h :** Il est de votre choix d'entrer ou non dans l'école pour aller reconduire votre enfant. Le moniteur de service de garde vous accueillera, prendra la présence de votre enfant et le dirigera vers le gymnase de son école.
- 9 h :** Présences et premier jeu de la journée
- 10 h 30 :** Départ pour le parc Laurier ou jeux à l'école selon les journées
- 11 h à 14 h :** Dîner et piscine au parc Laurier (lors des journées piscine)
- 14 h :** Activités extérieures
- 15 h :** Retour à l'école et activités de groupe
- 16 h à 18 h** Départ de l'enfant. **Une pièce d'identité avec photo** devra obligatoirement être présentée au moniteur du service à l'auto afin de s'assurer que l'adulte est bien sur la liste d'autorisation des départs, et ce, tout l'été. Prenez note que seules les personnes se retrouvant sur la fiche médicale dans la section « autorisation de départ » pourront quitter avec l'enfant. Autrement, nous devons vous téléphoner et nous ne laisserons pas quitter l'enfant, et ce, peu importe le lien de parenté avec celui-ci.

\*\*\*Les heures d'arrivée et de départ se doivent d'être respectées puisque les enfants ne sont pas toujours à l'école durant la journée. Si vous venez chercher votre enfant plus tôt, il faut en aviser le moniteur de service de garde le matin.

**Les jeudis** sont des journées **costumées** en fonction de la thématique de la semaine. Nous invitons donc votre enfant à venir costumé au camp de jour.

# Fiche médicale

Dans le but d'assurer la sécurité et le bien-être de votre enfant, il est de votre responsabilité de compléter sa fiche médicale. La fiche médicale se trouve en ligne sur **Sport-Plus**. Vous pouvez la compléter lors de votre inscription ou retourner dans votre compte à tout moment

pour le faire. **Vous devez avoir rempli la fiche médicale de votre enfant avant le début du camp de jour.** Nous pourrions ainsi compiler les informations importantes au sujet de votre enfant sur une liste qui sera à portée de main des moniteurs de son groupe. Il est de votre devoir de tenir à jour les informations médicales sur votre enfant, et ce, tout au long de l'été.

Certaines informations sur cette fiche sont indispensables aux moniteurs telles que :

- Les noms des parents/tuteurs responsables de l'enfant;
- Les coordonnées des parents, ainsi que les numéros à contacter en cas d'urgence;
- Les personnes ayant l'autorisation de quitter avec l'enfant;
- Les particularités de santé de l'enfant;
- La couleur du bracelet pour l'accès à la piscine spécifiant ses habiletés de nage;
- Les allergies.

**Le moniteur du service de garde confirmera avec vous les informations de la fiche médicale de votre enfant le lundi matin.**

Pour accéder à la fiche médicale, connectez-vous à votre compte Sport-Plus en ligne. Vous serez redirigé vers la page Ma famille. Cliquez sur **Dossier** en dessous du nom de l'enfant pour lequel vous voulez remplir la fiche médicale et cliquez ensuite sur l'onglet **Questionnaire** pour répondre aux questions.

# Piscine

## **Bracelet pour la piscine**

Afin que les sauveteurs puissent assurer une surveillance efficace, tous les enfants qui nécessitent le port d'une veste de flottaison individuelle (VFI) ou ayant des restrictions à la piscine seront clairement identifiés à l'aide d'un bracelet de couleur vive. La profondeur de la zone de baignade (section non profonde) a une dénivellation de 1 mètre à 1 mètre 50. Nous vous demandons de garder pour la semaine le bracelet de piscine de votre enfant à son poignet, car cela facilite grandement la tâche de ses moniteurs. Prenez note que les sauveteurs de la piscine peuvent faire passer un test de nage à votre enfant s'ils jugent que la couleur de son bracelet est inadéquate.

Voici les **4 couleurs de bracelet** :

- **Vert** : Enfant nécessitant une VFI et ayant accès à la section creuse
- **Jaune** : Enfant nécessitant une VFI seulement pour la section creuse
- **Rose** : Enfant nécessitant une VFI et n'ayant pas accès à la section creuse
- **Orange** : Enfant n'ayant pas besoin de VFI et n'ayant pas accès à la partie creuse

# Sorties

## Départ :

- 9 h du centre communautaire
- **Peu importe l'école de votre enfant**, vous devez venir le reconduire au centre communautaire le matin de la sortie.

Pour faciliter la surveillance lors des sorties, votre **enfant** doit **porter** le **chandail du camp de jour 2024** afin qu'il soit facilement repérable par les moniteurs. Un bracelet orange lui sera également mis à la cheville.

## Nos sorties pour la saison estivale

### Semaine 2 → Funtropolis

Mercredi 3 juillet

Retour vers 16 h 30 au centre communautaire

### Semaine 3 → Ninja Factory

Mardi 9 juillet

**Départ à 8 h 30** et retour vers 16 h 30 au centre communautaire

### Semaine 4 → La Ronde

Mercredi 17 juillet

**Départ à 8 h** et retour vers 16 h 30 au centre communautaire

### **Semaine 5 → Clip n' Climb + Cinéma Triomphe**

Mercredi 24 juillet

**Départ à 8 h** et retour vers 16 h 30 au centre communautaire

### **Semaine 6 → Nid'Otruche**

Mercredi 31 juillet

Retour vers 16 h 30 au centre communautaire

### **Semaine 7 → Royaume de Nulle Part**

Mercredi 7 août

Retour vers 16 h 30 au centre communautaire

## **Inscriptions et modifications**

Selon les places disponibles, il est possible :

- de s'inscrire aux sorties **jusqu'au vendredi qui précède la sortie**. Aucun ajout le matin même de la sortie ne sera autorisé;
- d'ajouter une semaine de camp;
- de faire un changement de semaine.

## **Annulation**

Le remboursement d'une semaine est possible si la demande est reçue **plus de 6 jours ouvrables** avant le début de la semaine à annuler, moins 25 \$ de frais d'administration par activité par enfant (voir la politique d'annulation de la Ville de L'Assomption).

Toute demande d'inscription, de modification ou d'annulation doit être effectuée par téléphone en communiquant avec le Bureau du citoyen au 450 589-5671, poste 1 ou par courriel au [bureauducitoyen@ville.lassomption.qc.ca](mailto:bureauducitoyen@ville.lassomption.qc.ca).

# Particularités

## **Annulation**

Le remboursement d'une semaine est possible si la demande est reçue plus de 6 jours ouvrables avant le début de la semaine à annuler, moins 25 \$ de frais d'administration par activité, par enfant (voir la politique d'annulation de la Ville de L'Assomption).

Toute demande d'inscription, de modification ou d'annulation doit être effectuée par téléphone en communiquant avec le Bureau du citoyen au 450 589-5671, poste 1 ou par courriel au [bureauducitoyen@ville.lassomption.qc.ca](mailto:bureauducitoyen@ville.lassomption.qc.ca).

## **Objets perdus**

Il est important d'identifier le matériel de son enfant. Chaque vendredi, les objets perdus seront montrés aux enfants. Si personne ne les réclame, ils seront déposés dans un bac d'objets perdus dans chaque école. Si vous vous apercevez qu'il manque des objets à votre enfant, vous pourrez les réclamer en communiquant avec le camp de jour par courriel [div\\_loisirs@ville.lassomption.qc.ca](mailto:div_loisirs@ville.lassomption.qc.ca).

À la fin de l'été, les objets n'ayant pas été récupérés par leur propriétaire seront donnés à la Société de Saint-Vincent de Paul de L'Assomption.

Veuillez noter que le camp n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

# Code de vie

Le code de vie dicte la conduite que doit avoir chaque enfant lorsqu'il fréquente le camp de jour de la Ville de L'Assomption. Le code de vie est mis en place pour que tous les enfants puissent vivre une expérience positive au sein de tous les camps de jour offerts durant la programmation estivale. Le code de vie du camp de jour s'applique aussi aux enfants faisant partie du programme d'intégration.

## **Règles de bonne conduite à appliquer**

- Je respecte les règlements de l'activité à laquelle je participe ainsi que les consignes données par les moniteurs;
- Je m'amuse de façon sécuritaire;
- Je participe aux activités qui sont proposées par mes moniteurs;
- J'utilise en tout temps un langage respectueux avec les autres enfants et les moniteurs;
- En aucun cas je ne bouscule ou je ne blesse les autres volontairement;
- Je respecte les lieux et j'utilise avec précaution le matériel qui m'est prêté en évitant le vandalisme, le bris et le vol;
- Je respecte les différences;
- Je respecte les autres dans mes paroles et dans mes actions, aucun cas d'intimidation ne sera toléré au camp de jour;
- Je ne fais pas de fugues au camp de jour, et ce, même lorsque je suis en colère;
- Je ne nuis pas à la cohésion du groupe;
- Je contrôle mon comportement, je ne suis jamais agressif et, s'il y a lieu, je suis capable de me calmer rapidement. Aucun cas de violence physique ou verbale ne sera toléré au camp de jour.

Le contexte de jeu au camp de jour n'excuse aucunement les comportements inappropriés. Lorsque l'enfant met en danger la sécurité des autres ou sa propre sécurité, ce comportement est jugé inacceptable.

Si l'enfant ne respecte pas les éléments de bonnes conduites énumérées ci-haut, des mesures disciplinaires seront mises en place. Ces éléments seront évidemment considérés lors de la prise de décision du renvoi de l'enfant.

### **ATTENTION :**

Aucun enfant indiscipliné ne sera toléré, et ce, pour le bien-être de tous les participants. Aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée au camp de jour, même pour les enfants à besoins particuliers, ce sont les mêmes règles.

## **Mesures disciplinaires**

Les cartons de couleur sont utilisés comme moyen de communication. Ils servent à vous informer de toutes les situations jugées problématiques lorsque votre enfant sera présent au camp de jour.

Lorsque votre enfant reçoit un carton, celui-ci indiquera l'événement qui a mené à ce dernier, la conséquence qui a été donnée à l'enfant et le comportement attendu. Lorsque vous venez le chercher au service de garde, vous serez informée du carton et vous devrez le signer. Les cartons sont remis selon la gravité du geste posé par l'enfant. Il est donc possible que votre enfant reçoive un carton rouge lors du premier avertissement. À noter que selon la gravité du geste une ou plusieurs étapes pourraient être passées.

## Carton jaune

Votre enfant obtient un carton jaune lorsqu'il a été averti par les moniteurs, mais qu'il n'y a toujours pas de changement dans son comportement. Il s'agit ici d'un comportement qui nuit à la cohésion du groupe. À la suite de la réception du carton et la signature de celui-ci par le parent, nous nous attendons à un changement positif dans le comportement de votre enfant.

### Comportements :

- Le 3<sup>e</sup> carton jaune devient un carton orange
- Utiliser un langage inapproprié;
- Refuser de coopérer;
- Manquer de respect envers les autres enfants;
- Bousculer les autres enfants
- Trois (3) avertissements par un moniteur pour le même comportement.

### Mesures disciplinaires :

- Retrait du jeune de l'activité en cours ou autres;
- Retour avec le jeune;
- Rencontre avec l'enfant et le moniteur en chef.

## Carton orange

Votre enfant obtient un carton orange lorsqu'il n'y a pas de changement dans son comportement. Un comportement jugé inadéquat peut aussi mener à un carton orange.

### Comportements :

- **Le 3<sup>e</sup> carton orange devient un carton rouge**
- Manquer de respect envers un moniteur;
- Intimider un autre enfant;
- Vandaliser, briser volontairement ou voler du matériel de camp;
- Menacer verbalement ou physiquement un autre individu.

### Mesures disciplinaires :

- Retrait immédiat du jeune de l'activité;
- Faire un retour avec l'enfant;
- Rencontre avec l'enfant, le parent, le moniteur en chef et la coordonnatrice adjointe afin d'établir un plan d'intervention. (Exemple : calendrier de bonnes conduites)

## Carton rouge

Votre enfant obtient un carton rouge lorsqu'il a un comportement violent, des propos inappropriés ou un comportement jugé inacceptable au camp. Considérant le fait qu'aucun comportement violent n'est toléré au camp de jour de la Ville de L'Assomption, vous devrez venir chercher votre enfant immédiatement.

### Comportements :

- Fuguer ou faire une tentative de fugue;
- Cracher sur un enfant ou un moniteur;
- Mordre un enfant ou un moniteur;
- Utiliser de la violence physique envers un enfant ou un moniteur (frapper, coup de pied, etc.)

### Mesures disciplinaires :

- Retrait immédiat de l'enfant jusqu'à l'arrivée du parent;
- **1<sup>er</sup> carton rouge** : Suspension externe de l'enfant pour une journée (si l'événement se produit avant 10 h, l'enfant pourra revenir le lendemain, sinon, il ne pourra pas revenir) ;
- **2<sup>e</sup> carton rouge** : Suspension externe de l'enfant pour une semaine;
- **3<sup>e</sup> carton rouge** : Renvoie automatiquement de l'enfant, sans possibilité de retour au camp pour tout l'été.

À noter : Une rencontre avec le parent, l'enfant, le moniteur en chef et, au besoin, la coordonnatrice du camp sera nécessaire. Au retour de l'enfant, un calendrier de bonne conduite sera mis en place et un changement dans son comportement doit être observé, sans quoi il sera renvoyé pour une semaine. Si aucun changement n'est observé à la suite de cette semaine, l'enfant sera renvoyé sans possibilité de retour durant l'été.

## Votre engagement en tant que parent

En tant que parent, vous devez collaborer avec l'équipe du camp de jour de la Ville de L'Assomption, lorsque le comportement de votre enfant n'est pas celui attendu. En inscrivant votre enfant au camp, vous consentez à venir le chercher lorsqu'il ne respecte pas les aspects du code de vie et que cela vient nuire à la cohésion du groupe. Il est essentiel pour nous de travailler tous ensemble pour le bien-être de votre enfant. Cela signifie que lorsque celui-ci ne respecte pas le code de vie, nous allons trouver ensemble des solutions pour que le comportement de votre enfant s'améliore, et ainsi, éviter l'expulsion. Il est important de comprendre qu'aucun comportement, parole, acte ou même geste de nature violente ou qui peuvent mettre la vie de votre enfant et/ou des autres enfants en danger ne seront tolérés au camp de jour.

Sachez que l'expulsion de votre enfant n'est pas tâche facile pour l'équipe d'animation, mais malheureusement nous ne pouvons pas accepter que les comportements d'un enfant nuisent à la cohésion de l'ensemble du groupe. Il est donc primordial pour le respect de tous que vous respectiez votre engagement envers le camp de jour.

Nous nous attendons donc à une collaboration de votre part durant tout l'été, et ce, dans le plus grand des respects.

## Camps thématiques

Cette année, nous offrons une diversité de camps thématiques pour vos enfants. Certains camps offrent une spécialité toute la journée (6 h) et d'autres en avant-midi seulement (3 h), ce qui signifie qu'en après-midi, vos enfants participeront à des activités de tout genre, comme proposé en camp régulier.

Voici les différents camps thématiques qui vous sont offerts pour la saison estivale 2024 :

3 h :

- Bande dessinée
- Brixologie
- Créatif
- Dessins animés des années 1800
- Dessin traditionnel et d'observation
- Fabrication de produits naturels
- Kin-Ball
- Nasa
- Pêche
- Safari
- Sciences

6 h :

- Danse
- Tennis
- Théâtre

## Formation des moniteurs

Tous les moniteurs du camp de jour reçoivent une formation précamp obligatoire s'échelonnant sur trois jours et basée sur la formation DAFA, une formation RCR et DEA, ainsi que d'autres formations maison visant l'approfondissement de leurs connaissances en animation.

En plus, les accompagnateurs reçoivent une formation d'intervention spécialisée maison pour la clientèle à besoin particulier. Celle-ci est inspirée par l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées.

Au plaisir de passer un été mémorable avec votre enfant et vous,

*Les moniteurs du camp de jour de la Ville de L'Assomption*